

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE LA SOLIDARITÉ
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Arrêté du 20 septembre 2010 portant nomination d'un membre du jury des concours d'entrée à l'École nationale supérieure de sécurité sociale pour 2010 (50^e promotion)

NOR : SASS1030862A

Le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique et le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles R. 123-6, alinéa 1^{er}, et R. 123-28 ;

Vu l'arrêté du 30 juin 2010 portant nomination de membres du jury des concours d'entrée à l'École nationale supérieure de sécurité sociale,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Mlle Vinet (Camille), magistrat à la cour administrative de Lyon, est nommée examinatrice spécialisée pour l'épreuve technique orale de droit public des concours d'entrée à l'École nationale supérieure de sécurité sociale, en remplacement de Mme Jourdan (Dominique).

Article 2

Le directeur de l'École nationale supérieure de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 20 septembre 2010.

Pour le ministre du travail, de la solidarité
et de la fonction publique et par délégation :

*Le sous-directeur de la gestion
et des systèmes d'Information,*

F. GODINEAU

Pour le ministre de l'alimentation,
de l'agriculture et de la pêche et par délégation :

*Le sous-directeur du travail
et de la protection sociale,*

É. TISON